

Droit du
logement

Devenir
propriétaire

Faire des
travaux

Rapports
locatifs



Être mieux informé
pour mieux agir

Mission de service au public, indépendante et gratuite

Les **conseillers juristes** de l'ADIL
seront présents à la **Mairie**
de **10h00 à 12h00** à
VEZELAY

lundi 14 janvier 2019
lundi 11 mars 2019
lundi 13 mai 2019
lundi 08 juillet 2019
lundi 09 septembre 2019



PERMANENCES 2019
sur rendez-vous
03 86 72 16 16

*Des permanences de proximité sur l'ensemble du département
de l'Yonne (dates disponibles sur le site internet de l'ADIL 89)*

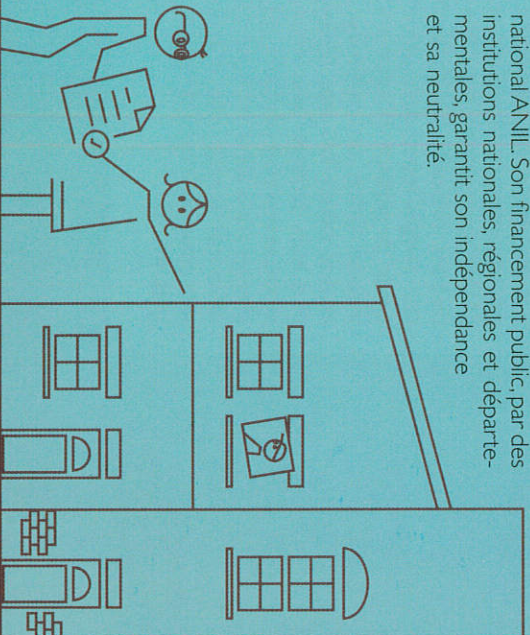
adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Yonne

INFO → **ÉNERGIE**
en BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

2 rue des Ballets - 89000 AUXERRE
Tél: 03 86 72 16 16 - Fax: 03 86 72 16 17
contact@adil89.org - **www.adil89.org**

Qui sommes-nous ?

L'ADIL de l'Yonne est une association départementale agréée par l'Etat et membre du réseau national ANILL. Son financement public, par des institutions nationales, régionales et départementales, garantit son indépendance et sa neutralité.



Ce que nous faisons

Nous vous apportons toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée, que vous soyez locataires, propriétaires ou col-lectivités territoriales.

L'ADIL vous offre un conseil complet, neutre, gratuit et indépendant sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

Avant de vous engager, consultez-nous !

Nous contacter

2 rue des Ballets
89000 AUXERRE
Té: 03 86 72 16 16
www.adil89.org

Accueil

(avec ou sans rendez-vous)
Lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h30
Vendredi : 9h-12h

Courriels

Conseillers juridiques et financiers :
contact@adil89.org

Conseillers Info-Energie :
infoenergie@adil89.org

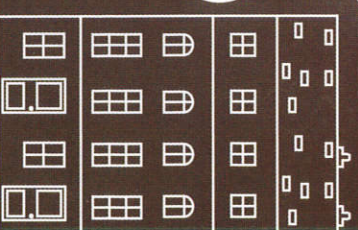
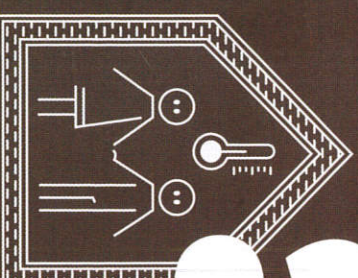
Permanences décentralisées

dans le département :
Calendrier à télécharger sur
www.adil89.org



Louer Faire des travaux Acheter Construire Financer

Être mieux informé pour mieux agir



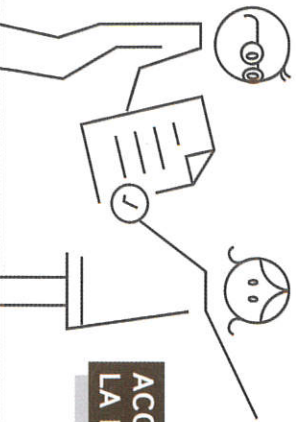
locataires
propriétaires
collectivités

il y a toujours une bonne raison de s'informer auprès de l'ADIL

LOCATION

(bail, état des lieux,
loyer et charges,
dépôt de garantie, congé,
réparations locatives, ...)

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ



Une expertise appréciée pour y voir plus clair dans la multitude de solutions techniques

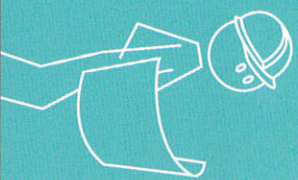
M^{mes} D. et L., *propriétaires d'une maison en cours de rénovation (135 m² à Lainscq)*

« Nous sommes en train de rénover une maison dans un hameau avec d'importants travaux sur le bâti et les équipements thermiques. Nous nous étions déjà beaucoup renseignés sur les différentes techniques pour l'isolation, le chauffage et la ventilation mais, devant la multitude de solutions techniques et de choix possibles, nous avions besoin d'un avis circonstancié sans intérêts commerciaux. »

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES LIÉES AU LOGEMENT

(impayés de loyers,
d'énergie, de prêt,
prévention des
expulsions, ...)

AIDES FINANCIÈRES



QUALITÉ DE L'HABITAT

(réglementation décence et
salubrité, habitat indigne,
droit des occupants,
diagnostics, bruit, ...)

COPROPRIÉTÉ

(fonctionnement, gouvernance, AG,
syndic, travaux, charges, financement, ...)

TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, D'ADAPTATION



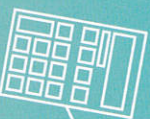
FISCALITÉ

(revenus fonciers,
investissement locatif,
crédits d'impôt, TVA, ...)

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

(isolation, chauffage,
matériaux, énergies, ...)

ECONOMIES D'ÉNERGIES



Une restitution importante de nos charges

M^{me} W., *locataire d'un appartement à Auxerre*

« Avec plusieurs locataires d'une copropriété d'Auxerre regroupés au sein d'une association, nous avons souhaité rencontrer l'ADIL pour obtenir des informations juridiques sur le calcul des charges répercutées par le syndic de gérance de notre immeuble. Grâce aux recherches et aux calculs faits par l'ADIL et à leurs échanges avec notre syndic, une part importante des charges nous a été restituée. Je salue leur compétence et leur aide pour nous avoir accompagnés. »

Des informations juridiques claires pour des impayés de loyers

M^{me} M., *bailleur d'une maison de 70 m² à Tonnerre*

« Louant une maison et n'étant pas bailleur professionnel, j'ai eu recours à l'ADIL suite à des loyers impayés par les locataires. Je voulais sortir de cette situation sans faire de bêtises au niveau des lois et démarches à respecter. La juriste rencontrée à la permanence de Tonnerre m'a beaucoup aidée pour comprendre et mettre en place la procédure (intervention d'un huissier injonction, délais à respecter, etc.). »

